



Demande d'aide pour acheter du tabac en hôpital psychiatrique

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 12 avril 2019

Je travaille dans un hôpital psychiatrique où la question du tabac est toujours d'actualité.

Alors par rapport à un patient qui arrive sans tabac et sans argent et qui fait la demande d'aide pour acheter du tabac. L'assistante sociale d'un service de soins au regard de la loi et dans ce cadre là, peut-elle demander une aide financière au niveau de l'hôpital par le biais de secours financés et débloqués par les Assistantes sociales ?

Réponse :

En dehors de son affection psychiatrique, ce dont souffre ce malade et qui est plus fréquent qu'en dehors de ces structures, c'est du manque de nicotine.

Votre premier souci devrait donc être de lui proposer des substituts nicotiniques et l'assistance d'un tabacologue. L'aide financière n'intervenant qu'en tout dernier recours et à condition que le règlement de l'établissement ne s'y oppose pas.

Sources complémentaires :

- [Guide de la Haute autorité de santé](#) : Arrêt de la consommation de tabac : du dépistage individuel au maintien de l'abstinence en premier recours
- Objectif 10 - Programme national de réduction du tabagisme 2014-2019 ([Axe 2 Leviers 1 à 4 - arrêter les fumeurs à s'arrêter de fumer](#))